

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Dignes

le 4 avril 2024 à 10h
A Paris et en visioconférence

Etaients présents :

Représentants élus : William **AUGUSTE** (CCDSP – en visio) ; Marie-Pierre **CALLET** (SYMADREM – en visio) ; Philippe **CHATRE** (Roannaise de l'Eau) ; Xavier **COLIN** (EPTB Meurthe Madon) ; Jacques **DEMANGEON** (Pays de Montbéliard Agglomération – en visio) ; Guy **DERBOIS** (GMVA) ; André **FAVRE** (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Jean-Claude **FEUGAS** (Bordeaux Métropole – en visio) ; Martine **GEHIN** (Syndicat Mixte Moselle Amont) ; Michel **HABIG** (SM Rivières de Haute-Alsace – en visio) ; Chantal **JEANPERT** (CEA – en visio) ; Jean-André **LEMIRE** (CC de Montesquieu – en visio) ; Maurice **MALETRAS** (CA de Nevers) ; Xavier **MARQUOT** (SM D'Eygues en Aygues et SM de l'Ouvèze Provençale – en visio) ; Patrick **MEIFFREN** (CC Médoc Atlantique - en visio) ; Didier **PERELLO** (SI Rivière Calavon Coulon – en visio) ; Jean-Michel **POIGNANT** (Val de Garonne Agglomération) ; Pierre **RAVIOL** (SYMADREM) ; François **RIEU** (SISARC et SMBVA) ; Alain **ROGER** (SM3A – en visio) ; Fabrice **SOLANS** (CABM) ; Gilles **STRAPPAZZON** (SYMBHI – en visio) ; Yves **WIGT** (SMAVD) ; Josiane **ZAMBON** (Bordeaux Métropole (en visio).

Membres associés et membres d'honneur : Bruno **BEULLAC** (INRAE - en visio) ; Xavier **CARON** (MTECT – DGPR) ; Marie **EVO** (CEPRI) ; Denis **GATEAU** (CEREMA – en visio) ; Gilbert **MERGOUD**.

Sans voix délibérative : Yann **BENALLEGUE** (Commissaire aux comptes) ; Claire **BEYELER** (Métropole du Grand Paris) ; Thibault **BOISSY** (SISARC) ; Pierre **BRETAUDEAU** (Métropole du Grand Paris) ; Perrine **BROUST** (France Dignes) ; Clémence **CHRISTOPHE** (Pays de Montbéliard Agglomération – en visio) ; Yannis **DELGERY** (CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane – en visio) ; Emilie **DESOEUVRES** (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Maïté **DUTHIEUW** (CA Béthune-Bruay Artois Lys Romane – en visio) ; Albane **GUIGNARD** (SMGSN - en visio) ; Franck **HUFSCMITT** (SDEA) ; Bertrand **JACOPIN** (SMAVD) ; Corinne **LACROIX** (EPAGE du Sud-Ouest Mont Ventoux – en visio) ; Philippe **LARIVIERE** (EPTB Meurthe Madon) ; Anne **LEPEU** (SM3A – en visio) ; Elodie **PERRICHON** (SHR – en visio) ; Marianne **PERRIN** (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Eugénie **REY** (France Dignes) ; Paul **SOULLIE** (Métropole du Grand Paris) ; Béatrice **TOURLONNIAS** (France Dignes).

Pouvoirs : Emmanuel **ALZURI** (CA Pays Basque) pouvoir à Philippe CHATRE (Roannaise de l'Eau) ; Charles **ANDREA** (SDEA) pouvoir à Chantal JEANPERT (CEA) ; Marie-Claire **BARBIER** (CISALB) pouvoir à Guy DERBOIS (GMVA) ; Sylvain **BERRIOS** (Métropole du Grand Paris) pouvoir à François RIEU (SISARC et SMBVA) ; Christophe **DELAUNAY** (SCP) pouvoir à André FAVRE (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Jean-Jacques **DEWINTER** (USAN) pouvoir à Yves WIGT (SMAVD) ; Cécile **DUFRAISSE** (Toulouse Métropole) pouvoir à Maurice MALETRAS (CA de Nevers) ; Philippe **EVRRARD** (SMBS GLP) pouvoir à Martine GEHIN (Syndicat Mixte Moselle Amont) ; Didier **FAVRE** (APTV) pouvoir à François RIEU (SISARC et SMBVA) ; Bruno **FOREL** (SM3A) pouvoir à Alain ROGER (SM3A) ; Jean-Louis **GRAPIN** (SMBVL) pouvoir à Jean-Michel POIGNANT (Val de Garonne Agglomération) ; Jean-Paul **HAMON** (Saint Brieuc Agglomération) pouvoir à Martine GEHIN (Syndicat Mixte Moselle Amont) ; Gérard **KERVAN** (Syndicat de l'Orge) pouvoir à Maurice MALETRAS (CA de Nevers) ; Bruno **LAFON** (SIBA) pouvoir à Guy DERBOIS (GMVA) ; Jean-Charles **MORICONI** (SMBVR) pouvoir à Xavier COLIN (EPTB Meurthe Madon) ; Jean-Louis **MORIN** (SIABH) pouvoir à Xavier COLIN (EPTB Meurthe Madon) ; Fabien

MULYK (SYMBHI) pouvoir à Fabrice SOLANS (CABM) ; Nathalie **NIESON** (Valence Romans Agglo) pouvoir à Fabrice SOLANS (CABM) ; Xavier **ODO** (SMAGGA) pouvoir à André FAVRE (Syndicat Mixte Moselle Aval) ; Valérie **PETEX** (SYMBHI) pouvoir à Gilles STRAPPAZZON (SYMBHI) ; Jean-Yves **PORTA** (GAM) pouvoir à François RIEU (SISARC et SMBVA) ; Cécile **PREVOST** (PLVG) pouvoir à François RIEU (SISARC et SMBVA) ; Yann **QUEFFELEAN** (ONF-RTM) pouvoir à François RIEU (SISARC et SMBVA) ; Bertrand **RINGOT** (CUDGL et PMCO) 2 pouvoirs à Yves WIGT (SMAVD) ; Éric **SANDRAZ** (SISARC) pouvoir à François RIEU (SISARC et SMBVA) ; Agnès **SEJOURNET** (CD Gironde) pouvoir à Philippe CHATRE (Roannaise de l'Eau) ; Alain **SICARD** (SR3A) pouvoir à à Maurice MALETRAS (CA de Nevers) ; Ugo **TAMBELLINI** (SHR) pouvoir à Xavier COLIN (EPTB Meurthe Madon) ; Laurent **TEIL** (SIRRA) pouvoir à Fabrice SOLANS (CABM) ; Geoffrey **TORRALBA** (SMBVA Agly) pouvoir à Philippe CHATRE (Roannaise de l'Eau) ; Jean-Paul **VALLES** (ARCHE Agglo et SMBV Doux) 2 pouvoirs à Jean-Michel POIGNANT (Val de Garonne Agglomération) ; Jean-Michel **VIART** (Troyes Champagne Métropole et SDDEA) pouvoir à Martine GEHIN (Syndicat Mixte Moselle Amont) et à André FAVRE (Syndicat Mixte Moselle Aval).

Elus excusés : Daniel **ARTAUD** (SR SALATVOP) ; Pierre **BRUYERE** (SILA) ; Joseph **DAVID** (CAP Atlantique) ; Gérard **DEHEZ** (SMAA) ; Pierre **DELOUVRIE** (Agglomération d'Agen) ; Xavier **DUPONT** (EPL) ; Philippe **LABRIEUX** (SYMADIG) ; Célia **MONSEIGNE** (G3C) ; Gilles **THOMAS** (SIAC).

Absents : Guy **ALLEMAND** (CA GCTM) ; Alain **ALONSO** (SmCLm) ; Daniel **ARRIBERE** (SIGOM) ; Pierre **ATHANAZE** (Grand Lyon) ; François **AUBERT** (SML76) ; Jean-Dominique **BARNICHON** (BRGM) ; Vincent **BARRAUD** (CARA) ; Patrick **BATTISTA** (3CM) ; Dominique **BAVOIL** (SIAHVY) ; Vincent **BERGERET** (CA le Grand Chalon) ; Laurence **BERNARD** (SMSO) ; Didier **BERNE** (CCFE) ; Éric **BERRUS** (CCPC) ; Denis **BERTONE** (SBGH) ; Jean-Marc **BLUY** (Grand Avignon) ; Gérard **BORGIO** (EPAGE SOMV) ; Michel **BOULUD** (SMAAVO) ; Yvan **BOURELLY** (COGA) ; Alain **BURNET** (CARO) ; Michel **CAPERAN** (SMBGP) ; Philippe **CARRERE** (PETR Pays de Nestes) ; Philippe **CASTEL** (CAGD) ; Véronique **CASTRONOVO** (CA Grand Longwy) ; Christophe **CHASTAING** (UNIMA) ; Gwendoline **CHAUDOIR** (CAHM) ; Michel **CLEMENTE** (TCO) ; Olivier **COLIN** (CC NCPA) ; Sandrine **CRISCONE** (SyAGE) ; Gérard **CROZIER** (SMRD) ; Joseph **DAVID** (CAP Atlantique) ; Patrice **DE BONNAFOS** (CC île de Noirmoutier) ; Claude **DE GIRARDI** (CA Nîmes Métropole) ; Méryl **DEBIERRE** (EPTB Gardons) ; Benoît **DEMOULINS** (SM TER'BESSIN) ; Olivier **DESAGNAT** (Mairie d'ASQUES) ; Stéphane **DOBBELS** (SMBI) ; Williams **DUFOUR** (SIAGA) ; Yves **DURBET** (SPM) ; Denis **DUTEIL** (VGA) ; Franck **DUVAL** (Lorient Agglomération) ; Christophe **FAMBON** (SBCDol) ; Emmanuelle **FAVRE** (CCRL) ; Etienne **FROSSARD** (SMGOAO) ; Raymond **GAQUERE** (CABBALR) ; Juan **GARCIA** (CCRLP) ; Didier **GAUGEACQ** (Institution Adour) ; Éric **GILLARDIN** (SIAC Chiers et Affluents) ; Franck **GIROD** (PNR HJ) ; Nathan **GOMES** (Epage de la Bourbe) ; Pascal **GOUJARD** (EPTB Seine Grands Lacs) ; Bruno **GRENON** (DDT de Maine-et-Loire – DREAL Centre Val de Loire) ; Florestan **GROULT** (SAGYRC) ; Guy **HOURCABIE** (CC Sud Nivernais) ; Joseph **HUOT** (CC de l'île d'Oléron) ; Guy **JACQUEY** (Syndicat Mixte Rivières de Haute-Alsace) ; David **KONOPNICKI** (SMIAGE) ; Pascal **LE JEAN** (AQTA) ; Michel **LE PRINCE** (Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine - HAROPA PORT) ; Jean-René **LECHÂTREUX** (CA Le Cotentin) ; Dany **LECOMTE** (DDT d'Indre-et-Loire- DREAL Centre Val de Loire) ; David **LEGROS** (Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe Seine - HAROPA PORT) ; Gilles **LONGO** (Syndicat Mixte de l'Argens) ; Éric **LUCAS** (COMPA) ; Christian **MAGRO** (SMMAR) ; Jean **MARINI** (EPAGE Eaux Vives 3 Nied) ; Jean-Bernard **MARTIN** (SIAER) ; Juan **MARTINEZ** (SYMADREM) ; Alain **MASSEZ** (CAPSO) ; Jean **MAZZOLI** (SMPNRV) ; Véronique **MICHEL** (EPTB Vidourle) ; Juan **MORENO** (SMIGIBA) ; Olivier **NARIA** (CIVIS) ; Véronique **NEGRET** (3M) ; Bernard **PAGOT** (CC Réolais en Sud Gironde) ; Pierre **PARRAT** (SMTBV) ; Sébastien **PATOUILLARD** (DREAL Centre) ; Hervé **PAUL** (Métropole Nice Côte d'Azur) ; Gilles **PAUL** (SMAB) ; Bertrand **PECOT** (SMGSN) ; Jean-Louis **PONCET** (CCGQ) ; Elodie **PRAUD** (CIREST) ; Alexandre **PUIGNAU** (SMIGATA) ; Roland **PY** (SIAH) ; Lionel **QUILLET** (CC de l'île de Ré) ; Daniel **RIGOURD** (SBV4R) ; Didier **ROBLIN** (CDA

de la Rochelle) ; Joseph **RODRIGUEZ** (CCC) ; Olivier **SALIN** (SMOP) ; Fred SAMOT (CACEM) ; Thierry **SCHAAL** (Eurométropole de Strasbourg) ; Gérard **SEIMBILLE** (Entente Oise Aisne) ; Jackie **TASSIN** (CC2V) ; Louis **TEYSSIER** (Communauté de communes Coutances mer et bocage) ; François **VANDERSTRAETEN** (SMIVAL) ; François **VAUGLIN** (Métropole du Grand Paris) ; André **VIGLI** (SMBVL) ; Claude **VILCOT** (CA2BM).

Le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer puisque 61 membres de l'association sont présents ou ont donné leur pouvoir.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2023
- Rapport moral et rapport d'activité 2023
- Rapport financier 2023 et affectation du résultat
- Renouvellement d'1 membre du conseil d'administration et ouverture de 3 nouveaux sièges
- Présentation du programme d'actions 2024
- Présentation du budget prévisionnel 2024
- Questions diverses et échanges

Les documents de séance sont disponibles [en suivant ce LIEN](#)

La séance est ouverte à 10h05 par le Président M. **Yves WIGT**. **Perrine BROUST** est désignée secrétaire de séance.

La réunion a débuté par un accueil chaleureux de la part de Claire BEYELER, directrice du service GEMAPI de la Métropole du Grand Paris. Elle a présenté les excuses du Président, occupé à l'inauguration du centre aquatique olympique avec le président de la République, et du vice-président Gemapi, retenu par un conseil municipal. Elle a souligné l'importance de l'association France Dignes, qui a vu son nombre de membres passer d'une dizaine en 2013 à 150 en 2023.

1. Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2023

⇒ Voir le document joint : [CR AG et AGE France Dignes 2023](#)

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité des votes exprimés le compte-rendu de l'assemblée générale du 6 avril 2023.

⇒ DELIBERATION 2024-05 : Approbation du compte-rendu de l'AG du 6 avril 2023

2. Rapport moral et rapport d'activité 2023

⇒ Voir le document joint : [Rapport d'activité 2023 et programme d'actions 2024](#)

L'équipe de France Dignes présente les éléments clefs des actions réalisées en 2023 :

❖ La vie de l'Association :

Vie associative de FD	<ul style="list-style-type: none">• 3 réunions du CA en présentiel (Avignon, Paris, Villeneuve-lès-Béziers)• 1 réunion du CA en visioconférence• 1 réunion d'Assemblée Générale à Paris• 1 Comité Technique à Lyon• 5 salariés équivalents à 4,2 ETP
------------------------------	--

Le bilan moral fait état de 142 adhérents soit 26 nouveaux adhérents en 2023 et 7 départs essentiellement dus à des fusions (ils restent adhérents). Nous comptons déjà 8 nouvelles adhésions en 2024.

Le programme a pu être réalisé en entier, France Dignes s'appuie sur une équipe de 5 salariés, représentant 4.2 ETP.

❖ Le SIRS Dignes :

Action 1	<ul style="list-style-type: none">• 45 structures utilisatrices du logiciel au quotidien (total : 86 structures formées)• 1900 kms de dignes gérées• Maintenance adaptative version mobile : compatible Android 8 à 13• Nouveau module REGISTRE / HORODATAGE• 2 formations collectives + 1 intervention en Licence Pro• 9 formations personnalisées (7 structures gestionnaires et 2 BE)• Diverses présentations de l'outil (Cfbr, JT, etc.)
-----------------	--

Les évolutions principales cette année ont été une importante maintenance adaptative sur la version mobile (comptabilité Android 13) et la création d'un module pour l'horodatage certifié.

❖ **Animation et réseau :**

Action 2	<p>Site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1259 inscrits (+235) • +10% pages consultées • 276 ressources ciblées • 1381 inscrits à la newsletter (9 diffusions) • 45 actualités publiées, dont 4 articles longs (prestation d'un journaliste) <p>Sollicitations de magazines, développement des réseaux sociaux, etc.</p> <p>Interventions et participation des événements partenaires (CGLE, SR3A, Polder 2C, ARRAA, SHF, Pays Basque, etc.)</p>
-----------------	---

Le site internet de France Dignes est de plus en plus visité, il est reconnu comme bien spécialisé avec de nombreuses ressources et documents de référence.

La rubrique « les Actualités » est la plus visitée (24 800 visites) ; y sont publiées les dernières actualités autour des digues (articles France Dignes, articles relayés, etc.). Cela conforte le choix, fait il y a déjà plusieurs années, de la prestation journalistique portée par France Dignes.

Par ailleurs, France Dignes entretient d'importantes relations avec un large réseau de partenaires. En 2023, l'association a activement participé ou co-organisé des événements, tels que le colloque DIGUES 2024 (Comité de pilotage), le Carrefour des gestions locales de l'eau d'Idéalco (tenue d'un stand). Elle intervient dans différentes conférences et journées de partenaires, projets POLDER2C's et collabore pour le développement de formations adaptées (AgroParisTech, Ecole des Ponts, etc.).

Enfin, il n'est pas rare que les journalistes interviewent France Dignes, devenue référente pour la question des ouvrages de protection contre les inondations.

❖ **Evènements France Dignes et formations :**

Action 3	<ul style="list-style-type: none"> • 5 JT, (dont 1 spéciale élus) suivies de visites de terrain - 4 en présentiel couplées de la visioconférence, et 1 en visio <ul style="list-style-type: none"> ○ 525 participants ○ 55 intervenants ○ Synthèse des questions réponses ○ 4.5/5 de satisfaction • 2 Web'Tech <ul style="list-style-type: none"> ○ 419 participants ○ 12 intervenants ○ Replays • 1 intervention à façon : Surveillance de digues en crue • 1 visite de laboratoire : modélisation physique et surverse • Co-organisation de 2 évènements : <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation études hydrauliques en contexte torrentiel (avec le SYMBHI) ○ JT Justification de la tenue à l'érosion (avec le Cfbr) • 4 partenariats formation
-----------------	--

Plus de 1250 participants à nos évènements

Gestionnaires, Bureaux d'études, experts, élus, services de l'Etat...

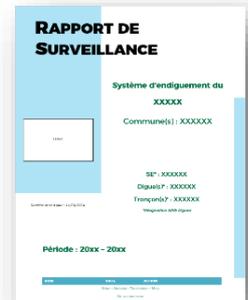
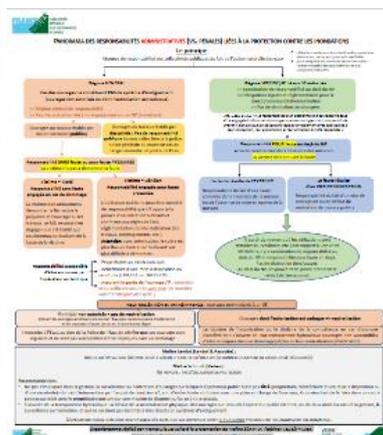
France Dignes remercie les intervenants à ces différents évènements pour leur implication et le partage de leur expertise.

❖ **Veille technique et règlementaire :**

<p>Action 4</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 5 groupes de travail : hydraulique ; torrentiel ; Dignes domaniales ; Astreinte et anticipation de crue ; aménagements Hydrauliques • Relai d’informations réglementaires : Fonds Verts, FCTVA, cadrage EDD AH, Guide méthodologique PPRi des cours d’eau torrentiels, IOTA 3350, etc. • Mobilisation « assurances » et digues domaniales • Alimentation de banques de données (CCTP, conventions, etc.) • 1 service de Questions/Réponses juridiques sur le forum • Production d’une note de synthèse sur les assurances utiles au gestionnaires d’ouvrages PI et d’un questionnaire type pour faciliter les démarches des candidats à une assurance, de documents explicatifs des décrets de transfert des digues domaniales de novembre 2023, puis de points d’alerte aux gestionnaires dans la rédaction de leurs conventions de mise à disposition, d’un schéma explicatif des responsabilités administratives liés à la PI, de Q/R suite aux JT, d’un rapport type de surveillance, création de fiches réflexe crue, recueil de CCTP et conventions, rédaction en cours du Guide Hydraulique, etc.
------------------------	---



France Dignes assure une veille règlementaire active, et se mobilise via des échanges continus avec le Ministère, adhérents et partenaires. Les sujets principaux cette année concernant le transfert de gestion des digues domaniales, la question de l’assurabilité des ouvrages, les responsabilités, ainsi que le devenir des ouvrages non retenus dans un SE.



Pour répondre à ces problématiques, France Dignes a su organiser des webinaires, mettre en place des collaborations avec les associations partenaires comme l’ANEB ou l’AMF, mais aussi produire des livrables qui se veulent pratiques et concrets.

Production des groupes de travail en 2023 :

Groupe de Travail Astreinte et Gestion de Crues

- ➔ Élaboration de fiches réflexes pour structurer l’information en période de crise.
- ➔ Organisation d’une journée d’échange à Lyon avec 30 participants en présentiel et 10 en visio. Un espace de discussion a été créé sur le forum pour les membres.

Groupe de Travail Aménagement Hydraulique

- ➔ Organisation d’une journée technique et création d’un répertoire des gestionnaires.

Groupe de Travail Hydraulique

- ➔ Rédaction d’un guide méthodologique opérationnel pour les gestionnaires d’ouvrages hydrauliques (livrable 2026).

UN LIVRET À COMPOSER À SA GUISE

**18 fiches
à sélectionner et à personnaliser**



**2 annexes grand format
À emporter sur le terrain**



**TRANSMETTRE UNE INFORMATION
TECHNIQUE À DES FINS OPÉRATIONNELLES**

DES NOTICES



Chaque fiche est accompagnée d'une notice avec :

- Des exemples
- Des recommandations
- Des points de vigilance
- Des propositions alternatives

**GUIDER LES ACTEURS DANS LA
STRUCTURATION DE L'INFORMATION**

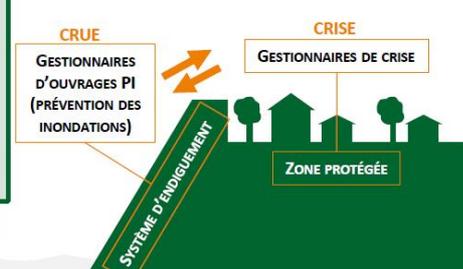
DES FICHES RÉFLEXES POUR

1/ Faciliter la surveillance et les interventions sur les ouvrages, en crue

2/ Accompagner la coordination entre les différents acteurs

Un support de :

- **RÉFLEXION**
Structurer l'information
- **CONCERTATION**
Collaborer entre acteurs
- **INFORMATION**
Transmettre des données
- **OPÉRATIONNALITÉ**
Faciliter une action terrain



VERSION NOVEMBRE 2023

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité le rapport moral et le rapport d'activité 2023.

⇒ DELIBERATION 2024-06 : Approbation du rapport moral et du rapport d'activité 2023

3. Rapport financier 2023 et affectation du résultat

⇒ Voir les documents joints :

- [Bilan au 31/12/2023 des comptes annuels de France Dignes \(cabinet comptable In Extenso\)](#)
- [Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2023](#)
- [Rapport spécial du Commissaire aux comptes](#)

Perrine BROUST présente la synthèse du compte de résultats :

COMPTE DE RESULTATS	2023 CLOTURE	2022
PRODUITS	423 559 €	354 470 €
Journées techniques et prestations SIRS	35 290,00	33 340,00
Subventions	90 000,00	52 000,00
Cotisations	210 334,29	187 063,36
Transferts de charges et reprise provisions	87 128,32	82 066,82
Autres produits	806,65	



	CHARGES	425 351 €	355 407 €
Achats : frais liés à l'activité et au fonctionnement		176 391,00	121 160,14
Charges de personnel		242 801,09	213 164,63
Autres charges (provisions et fonds dédiés)		6 159,05	21 082,02
	RESULTAT d'EXPLOITATION	-1 792 €	-937 €
Produits financiers		3 292,92	1 063,33
Charges financières			
	RESULTAT FINANCIER	3 293 €	1 063 €
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 501 €	127 €
Produits exceptionnels			
Charges exceptionnelles		25,00	25,00
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-25 €	-25 €
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
Engagement à réaliser sur ressources affectées			
	TOTAL des PRODUITS	426 852 €	355 534 €
	TOTAL des CHARGES	425 376 €	355 432 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE	1 476 €	102 €

Le résultat de l'année 2023 est excédentaire de 1 476€.

La clôture 2023 est positive et atteste d'une association en bonne santé financière, dont les activités répondent aux besoins des adhérents.

Côté ressources, les principales ressources de l'association sont ses **cotisations (50% des ressources) et prestations**, et côté charges, ce sont les **charges de personnel** qui représentent le plus gros poste, l'association offrant principalement des services.

Les **subventions** représentent cette année une part plus importante de nos de nos produits, en raison de la majoration de la **subvention DGPR en 2023** pour prendre en charge l'évolution SIRS liée à la mise en place d'un module HORODATAGE et l'augmentation des activités de l'association.

La hausse des **journées techniques et prestations** montre l'activité accrue de l'association, avec ses journées techniques et webinaires, les Interventions à Façon et les formations SIRS, qui connaissent une demande croissante en lien avec l'augmentation des utilisateurs.

Enfin, on note qu'il n'y a **pas de fonds dédiés**, l'ensemble du programme 2023 ayant été réalisé. Une **provision pour risques** de 5 000€ a été réalisée en vue d'une éventuelle maintenance adaptative SIRS mobile et bureau (Windows, couchDB...).

La **trésorerie** est saine : nous disposons d'un peu moins d'une année de salaires (242K€) en trésorerie. Cela conforte donc le **constat de la bonne santé financière de l'association** et de sa capacité à anticiper. L'équilibre financier est assuré ainsi que sa **solvabilité** et France Dignes assure son avenir financier en comptant essentiellement sur ses propres ressources.

Intervention du commissaire aux comptes : Certification des comptes

M. **Benallègue**, Commissaire aux Comptes, certifie que les comptes annuels de l'association sont conformes aux règles comptables françaises, reflétant fidèlement le résultat des opérations de l'exercice écoulé et la situation financière de l'association. Aucune convention réglementée n'a été identifiée au sein de l'association.

Yves **WIGT – SMAVD** et **Président de France Dignes** : précise que l'association est soumise à certification de ses comptes par un commissaire aux comptes car elle a une activité de formation.

Discussion

Philippe **CHATRE - Roannaise de l'eau** : Les Agences de l'Eau ne participent pas au financement de l'association ?

⇒ *Perrine BROUST : Les AE financent plutôt le volet GEMA*

Philippe **CHATRE - Roannaise de l'eau** : Chaque adhérent adhère pour la même somme ? Est-ce en fonction du revenu taxe GEMAPI ?

⇒ *Perrine BROUST : Les cotisations sont calculées en fonction du linéaire de digues gérées (30€/km), auquel s'ajoute un forfait de 750 euros.*

François **RIEU - SISARC (80km de digues) et SMBVA** : fait observer que les structures ayant un linéaire important et peu d'habitants subissent une double peine : peu de taxe GEMAPI et une cotisation France Dignes importante. Les territoires peu peuplés sont pénalisés par le système de financement de la GEMAPI, qui est lié au nombre d'habitants. Cela pose des défis pour les territoires torrentiels et ruraux.

⇒ *Perrine BROUST : en effet, les territoires ayant une forte problématique PI mais une population faible sont pénalisés par le système de taxe GEMAPI. Les territoires ruraux, ainsi que ceux concernés par des risques d'inondations torrentielles en sont l'exemple type. A France Dignes, un modèle doit être mis en place pour ne pas les pénaliser. Par ailleurs, un groupe de travail est en cours sur les ouvrages torrentiels pour gérer la spécificité de ces ouvrages qui rend la réglementation parfois difficile à appliquer : France Dignes travaille à la reconnaissance d'un statut particulier pour ces ouvrages. Elle a également alerté le Ministère sur les difficultés de certains territoires à se protéger non pour des raisons de choix, mais financières, la taxe instaure une inégalité sur le territoire !*

Yves **WIGT – SMAVD** et **Président de France Dignes** : dit que la taxe serait mieux adaptée si elle était liée à l'habitat et à l'économie... Les services de l'Etat n'ont comme seule réponse qu'il faut lever la taxe à son taux maximum... Sur son territoire, bien que les besoins en PI soient importants, une taxe levée à 5€ suffit à mener des projets ambitieux car il y a la Métropole de Marseille, très peuplée ; tandis que d'autres territoires peinent bien qu'elles lèvent la taxe au maximum, c'est inégal.

Philippe **LARIVIERE – EPTB Meurthe Madon** : L'EPTB a choisi de fixer sa cotisation en € par habitant, que l'on soit rural ou urbain. C'est une solidarité de bassin.

Jean-Michel **POIGNANT - Val de Garonne Agglomération** : Quand vous avez récupéré les digues domaniales, étaient-elles en bon état ?

François **RIEU - SISARC et SMBVA** : Non, les digues ne sont pas en bon état car elles sont restées longtemps sans entretien. Au SISARC, malgré une série de travaux déjà réalisés par l'Etat, il y a

encore d'importants frais prévoir pour leur mise en conformité (financé à 80% seulement via le Fond Barnier – en effet, les digues étaient censées être mises à disposition en bon état, pourquoi de pas financer leur mise en conformité à 100% ?), mais aussi pour leur remise en état (certains ont pu percevoir une soulte, mais très difficile à obtenir), et enfin pour leur entretien futur.

Yves **WIGT – SMAVD** et **Président de France Dignes** : En effet, les décrets de novembre 2023 ont ouvert la possibilité d'un financement à 80% et d'une soulte, mais les délais étaient très courts pour faire les demandes : il fallait pouvoir chiffrer précisément les besoins alors que les services de l'Etat eux-mêmes n'avaient pas transmis les informations nécessaires. Enfin, pour ceux qui ont obtenu ces fonds, il faut les dépenser en un temps record alors que l'on sait bien que faire des travaux ne se fait pas du jour au lendemain...

Mise au vote :

Yves WIGT, Président de France Dignes propose de voter le rapport financier 2023 et d'affecter le résultat 2023 aux fonds propres de France Dignes.

Les fonds propres s'élèvent à 151 000 euros. Il est donc proposé d'y affecter 1 476€.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité des votes exprimés le rapport financier 2023.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité des votes exprimés l'affectation du résultat 2023, soit 1476€, aux fonds associatifs de l'association.

⇒ DELIBERATION 2024-07 : Approbation du rapport financier 2023 et affectation du résultat

4. Renouvellement d'1 membre du conseil d'administration et ouverture de 3 nouveaux sièges

Yves **WIGT, Président de France Dignes**, rappelle que les statuts de France Dignes ont été modifiés en 2023 pour passer le nombre de sièges au sein du CA de 12 à 15. En effet, le nombre d'adhérents augmentant, il est plus représentatif d'avoir plus de membres au Conseil d'Administration. Il rappelle que tout le monde est bénévole au sein du CA !

Statuts de l'Association :

- « Les représentants des membres actifs siégeant au CA sont élus par l'AG ordinaire »
- Jusqu'à 15 sièges au sein du CA
- Mandat pour 3 ans
- Réunion au moins 2 fois par an
- Absence de rémunération
- Le Conseil d'Administration élit le bureau

1 mandat se libère cette année + 3 sièges sont vacants, ainsi 4 mandats sont à pourvoir.

CANDIDATURES : Mme Martine GEHIN (Moselle Amont), M Xavier COLIN (EPTB Meurthe Madon)

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale approuve l'élection des 2 candidats au Conseil d'Administration de France Dignes à savoir Madame Martine GEHIN et Monsieur Xavier COLIN.

⇒ DELIBERATION 2024-08 : Election des membres du conseil d'administration de France Dignes

5. Présentation du programme d'actions 2024

⇒ Voir le document joint : [Rapport d'activité 2023 et programme d'action 2024](#)

Les salariés de l'équipe France Dignes présentent le programme d'activité 2024.

Action 1 : SIRS V2

Formations : Des formations collectives et des interventions sur site sont prévues tout au long de l'année pour les adhérents.

Formations :

- Initiation : 23 et 24 avril 2024 (Lyon).
- Perfectionnement et présentation des nouveautés dès la mise en ligne de la version (Visio)
- Pour les bureaux d'études : été 2024
- Déjà 5 demandes pour 2024 (dont 1 formation collective adaptée au contexte maritime)

Maintenance & développement :

- Compatibilité de la version bureau avec windows 11 (6800€TTC)
- Campagne annuelle (35 000€) + Android 14
- AMO sur le train d'évolutions portées par le SYMADREM
- Questionnaire sur les pratiques et besoins des utilisateurs pour ouvrir la réflexion sur **l'évolution de l'outil**
- Tutoriels et supports

Des réflexions sont en cours pour une nouvelle version de l'outil SIRS, avec un questionnaire adressé aux adhérents pour identifier les besoins.

Action 2 : Animation et appui réseau :

Continuer les activités d'animation, le développement du site Internet, la prestation journalistique, et l'envoi de newsletters

Appui à des projets et événements partenaires :

- Colloque Dignes 2024 (INRAe) = Comité de pilotage + tenue d'un stand + présentation d'un poster et de 2 articles (BILAN : 425 participants, incluant gestionnaires, bureaux d'études, entreprises, administrations, et établissements de recherche. 49 présentations et 49 posters.)
- Intervention à la Faculté Lyon Lumière - Master « gestion des risques »
- Réseaux GEMAPI Territoriaux
- Visites de hauts fonctionnaires (Ministère – CNRS)
- Parrainage Hydroexpo (10-12 avril 2024 – Armentières) : entretien et aménagement des milieux aquatiques
- Et d'autres sollicitations à venir

Communication :

- Site Internet
- Prestation journalistique
- Newsletter
- Relai d'informations
- Animation du forum
- Développement ou poursuite de partenariats (formations, Irma, etc.)

Formations :

Partenariats avec AgroParisTech et l'École des Ponts pour influencer le contenu de formation des futurs gestionnaires.

Action 3 : Journées techniques

5 Journées Techniques :

- Neutralisation et gestion des petits ouvrages
- JT élus
- JT Travaux sur les SE et AH
- JTA Torrentiel : Formation spécifique torrentiel (couple gestionnaire/BE) - attendus des EDD
- JT Maritime

2 web'tech :

- Sécurité des agents
- B.A.BA Dignes

2 Interventions à Façon :

- Surveillance des digues en crue
- Surveillance des digues en routine

Intervention adaptée en co-construction avec la structure demandeuse pour répondre aux spécificités du terrain et y associer les acteurs locaux.

Action 4 : Veille technique et règlementaire

Groupes de travail

Poursuite des groupes de travail :

- **Torrentiel** (Constat Typologie Diagnostic ouvrage, Trame/formalisation de l'EDD et CCTP de l'analyse de risque, méthodologie commune),
- **Astreinte et anticipation de crue** (mise en place des astreintes de sécurité, exercice de surveillance des ouvrages en crue, fiches et carto réflexes),
- **Digues domaniales** (accompagner les structures dans le transfert de gestion des digues domaniales), **hydraulique** (création d'un guide),
- **Aménagements hydrauliques** (Constat définition technique d'un AH, réalisation d'une analyse de risque pilote, réflexion réglementaire)

Groupes d'échanges :

- Astreinte et anticipation de crue : Nouvelle journée d'échanges en 2024
- Création du groupe d'échanges « REX crues 2023 »
- Gestionnaires agréés
- Assurances

Comité technique

Clarification règlementaires et production de guides et tutos :

Accompagnement des gestionnaires dans la définition et l'identification des ouvrages concernés par la neutralisation. => création d'un schéma suite + modèle de courrier informant les propriétaires des ouvrages non retenus dans des SE.

Discussion

Pierre **RAVIOL – SYMADREM** : Confirme que le développement du SIRS vers une V3 a bien été voté en conseil du SYMADREM et que les échanges vont de bon train avec France Dignes et le FEDER pour le financement du projet.

Yves **WIGT, Président de France Dignes**, remercie le SYMADREM, en effet, il sera porteur de l'opération, avec un appui France Dignes. Le logiciel étant en open source, ce développement majeur profitera à l'ensemble des usagers du SIRS Dignes.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à l'unanimité le programme d'actions 2024.

⇒ DELIBERATION 2024-09 : Approbation du programme d'action 2024

6. Présentation du budget prévisionnel 2024

⇒ Voir le document joint : [budget prévisionnel 2024](#)

CHARGES	Détails	Budgeté 2024	CLOTURE 2023
Salaires et traitements	5 salariés sur année complète - 80% Jordan et évolutions salariales (3pers)	177 400	174 474
Charges sociales et de personnel		76 532	68 400
Prestations et achats	Maintenance évolutive SIRS, journaliste, matériel et fournitures	54 060	94 286
	Evolution SIRS campagne annuelle	45 000	55 534
	Prestations journaliste, graphiste, intervenants	7 300	38 295
	Achats et fournitures	1 560	457
Services extérieurs	Maintenances, site internet, locations, assurances, colloques	52 326	55 557
	Locations mobilières, immobilières, site internet et serveur	10 317	8 327
	Entretien et maintenance informatique, maintenance site et serveur, Maintenance SIRS Correctif (24000€), Maintenance SIRS adaptative (6500€)	36 289	46 450
	Divers Assurance, documentation, colloques	5 720	780
Autres services	Comptable, frais de missions, assurances	40 206	26 475
	Comptable et publications CAC et comptable	6 000	7 434
	Déplacements et missions	32 200	17 162
	Frais postaux, bancaires, divers	2 006	1 879
Autres charges		200	38
Dotations aux amortissements		1 428	1 146
Engagement à réaliser	Subvention attribuée	0	0
Provisions créances et risques		5 000	5 000
TOTAL		407 153	425 376
Contributions volontaires	Valorisation du bénévolat et hébergement à titre gratuit au sein des locaux du SYMBH	58 536	58 336
TOTAL CHARGES		465 689 €	483 712 €

L'évolution des charges est notamment dû au **développement des activités de l'association** notamment en veille règlementaire, organisation d'évènements (journées techniques, Web'Tech), animation de groupes de travail et production de documents ; mais aussi à l'augmentation de la **masse salariale**, et à une **maintenance adaptative du SIRS**.

PRODUITS	Détails	Budgeté 2024	CLOTURE 2023
Prestations (JT, prestations, formations)		43 705	35 290
Journées techniques et Web'Tech		21 600	18 465
Formations SIRS		12 205	10 665
Prestations à façon		9 900	6 160
Subventions		61 000	90 000
Cotisations		231 566	211 141
Produits exceptionnels		0	0
Fonds dédiés	Report de subvention attribuée	0	20 000
Reprise sur provisions	Mobilisation de provisions créances et risques pour couvrir les dépenses pour la maintenance adaptative du SIRS	5 000,00	0
Transferts de charges	Remboursements	62 681	67 128
Remboursements Maintenance SIRS		45 000	56 495
Remboursements repas, JT, CT, etc.		13 800	7 356
Indemnités CPAM et remboursements tickets resto et chèques vacances		0	2 174
Remboursements déplacement formateur SIRS		3 881	1 103
Autres produits	Intérêts Livret A et comptes à terme	3 200	3 293
TOTAL		407 153	426 852
Contributions volontaires	Valorisation du bénévolat et hébergement à titre gratuit au sein des locaux du SYMBH	58 536	58 336
TOTAL PRODUITS		465 689 €	485 188 €

Les produits tiennent compte d'une hausse du nombre d'**adhérents**, du développement des **événements France Dignes** (Interventions à façon et Web'Tech + 5 journées techniques), d'une **subvention** moindre en raison de l'absence de nécessité d'une subvention exceptionnelle (justifiée en 2023 pour le développement du registre dans le SIRS REGISTRE), et d'une **reprise sur provision** pour la réalisation d'une évolution adaptative SIRS.

Le budget prévoit une demande de subvention à la DGPR de 61 000€, ce qui est optimiste (traditionnellement, la demande est de 50 000€), mais reflète l'évolution des activités de l'association. L'obtention de cette subvention dépendra fortement du programme d'action présenté et des bilans des actions passées.

Le budget prévisionnel pour 2024 est prévu à l'équilibre.

Discussion

Martine **GEHIN** – **EPTB Meurthe Madon** : Demande pourquoi les frais de participation aux colloques augmentent considérablement en 2024 ?

⇒ *Perrine BROUST explique que cela correspond à notre participation au colloque Dignes : inscriptions et stand*

Xavier **CARON** – **DGRP** : Félicite l'association pour son dynamisme. Il précise que le montant de la subvention en 2025 n'est pas encore acquis, mais qu'il fera tout pour que cela évolue dans ce sens.

Il informe que l'Etat, ayant transféré la gestion des ses digues, ne renouvellera pas sa cotisation en 2025. Les nouveaux gestionnaires devront assumer les coûts des linéaires transférés, environ 700km.

Les réactions sont vives dans la salle.

Il est rappelé que l'Etat cotise d'un montant forfaitaire de 30 000€.

François **RIEU - SISARC et SMBVA** plaisante et dit que c'est une charge non compensée via la soulte ou le Fond Barnier

Xavier **COLIN - EPTB Meurthe Madon** dit que cela ressemble au transfert de compétences sur les ponts, les collectivités territoriales ont assuré la reprise des ouvrages de l'Etat, mais quand un pont s'effondre...

L'Assemblée Générale de France Dignes, à l'unanimité, vote le budget prévisionnel **2024**

⇒ DELIBERATION 2024-10 : Vote du budget prévisionne 2024

7. Questions diverses et échanges

Yves **WIGT, Président de France Dignes** donne des précisions quant au futur déménagement de France Dignes, qui suivra le SYMBHI dans ses nouveaux locaux en cours de construction. Le déménagement est prévu en septembre 2025. A cette date, le SYMBHI cessera de loger gratuitement France Dignes, ce qui entraînera de nouvelles charges locatives. Il sera donc nécessaire de prévoir des recettes supplémentaires pour équilibrer le budget. Le Président dit qu'il est bien normal que l'association, qui a fêté ses 10 ans l'année dernière, s'assume, et remercie le SYMBHI pour son gracieux concours jusqu'à présent.

Une discussion est engagée sur les tarifs des adhésions et l'évolution des charges pour France Dignes dans les prochaines années.

André **FAVRE – SM Moselle Aval** : Il a été acté en Bureau d'avoir une vision prévisionnelle sur les 4 prochaines années.

Le Président remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs contributions aux échanges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35

A : Grenoble

Le : 20/06/2024

Le Président de France Dignes

M. Yves WIGT



La secrétaire de séance

Perrine BROUST

